Siège Social

Pôle Administratif et Sportif

7 Rue André Citroën

31130 – BALMA

Contacts 05 61 48 83 37

Pôle Financier

47 ter, rue de l'Ancienne Porte Neuve
11100 – NARBONNE

Contacts 04 68 75 31 04

ligue@badocc.org

https://www.badocc.org/

Association déclarée

Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854

Code APE 9312 Z

Conseil d'Administration 2/22-23

Présentiel

Samedi 10 décembre 2022

Membres Présentiel : David ANGELATS, Jean-François ANINAT, Anne-Sophie BIEULES, Germain BIEVLIET, Florent CHAYET, Christophe FAULMANN, Alain GILLE, Philippe HAZANE, Marcel MAUREL, Fayza ZIOUECHE.
Membres Visioconférence : Gilles CASTILLON, Martine CASTILLON, Christian PRIVAT.
Invité : Clément TISSIER.
Excusés : Xavier BOHARD, Kévin DELORY, Janick KNAEBEL, Adrien MOGLIA.
Salariés : Tristan AURAND, François DURIER, Yannick GARNIER.

Votants : 11/17 membres du CA

0. Approbation du CR – CA 1 du samedi 8 octobre 2022 1

1. Communication du Président 1

1.1. Bilan de la Rencontre FFBaD/Ligue/CPC 1

1.2. Affaire Ligue – Sports Raquettes/West Gut 1

1.3. Commission Ethique et Déontologie et PEF 1

2. Secteur VIE SPORTIVE 2

2.1. Attribution de la Coupe Inter-Comités 2

2.2. France Parabadminton 2

2.3. Affaires OT 2

2.4. Information du Président 2

3. Secteur ADMINISTRATIF 2

3.1. Informations Diverses 2

4. Secteur FINANCIER 3

4.1. Budget Prévisionnel 2023 3

5. Secteur DEVELOPPEMENT 3

STRUCTURATION 3

5.1. Dialogue de Gestion : Mode de Répartition 3

5.2. Proposition de Projet Développement Durable « Eco-Label Occi'Bad » 5

SPORT POUR TOUS 6

5.3. Colosse aux Pieds d'Argile 6

6. Pôle RESSOURCES 6

6.1. Tenues Ligue et bureaux Narbonne 6

PROJET

La réunion commence à 10 :00. C'est le deuxième Conseil d'Administration en présentiel de la saison. Il se déroule au restaurant L'Oliveraie à Carcassonne. Vous pouvez consulter le support de la réunion ici : Diaporama CA 2 – 10-12-2022. Une visioconférence est mise en place pour Gilles CASTILLON, Martine CASTILLON et Christian PRIVAT qui n'ont pu se déplacer ; le nombre de votants n'est donc pas le même pour chaque vote selon qu'ils assistaient ou non à la séance.

0. Approbation du CR – CA 1 du samedi 8 octobre 2022

VOTE 1 // POUR 10/10 voix

Le compte rendu du CA n°1 est adopté à l'unanimité.

1. Communication du Président

1.1. Bilan de la Rencontre FFBaD/Ligue/CPC

Le weekend des 19 et 20 novembre a eu lieu une rencontre entre la Fédération, la Ligue et les Présidents de comités, en parallèle du Championnat Régional Individuel 2022-2023 à Argelès-sur-Mer. Le Président est satisfait de cette rencontre et des échanges entre les différentes instances. Les questions posées auxquelles n'ont pas pu répondre les représentants de la Fédération ont été transmises aux services concernés, qui ont répondu par écrit. La journée du samedi s'est terminée par un moment convivial autour d'un repas.

1.2. Affaire Ligue – Sports Raquettes/West Gut

Le Président revient sur le procès opposant la Ligue et la société Sports Raquettes à la société West Gut. En premier jugement la société West avait été condamnée à verser 11.667,89 € à la Ligue, mais cette première a fait appel du jugement, ce qui a relancé la procédure. Le nouveau dossier est en cours d'étude par la même avocate, agréée pour la cour d'appel, qui a défendu la Ligue en première instance. La possibilité de prise en charge des frais d'avocat par les assurances de la Ligue va être étudiée.

1.3. Commission Éthique et Déontologie et PEF

Dans le cadre du Plan Emploi Fédéral (PEF), François DURIER a été promu au poste de Directeur de Structure. Des conditions restrictives à l'attribution des aides ont été ajoutées a posteriori, concernant notamment l'investissement du Directeur dans les Groupements d'Employeurs (GE) du territoire. Comme les GE sont soutenus par la Région et par l'État (Ministère des Sports et Ministère du Travail et de l'Emploi), le Président a échangé à de nombreuses reprises avec le Président de la FFBaD, sans qu'aucun compromis n'ait été trouvé. Par conséquent, le Président a saisi la Commission Éthique et Déontologie de la Fédération. Le dossier est en cours d'instruction par la commission.

Entre temps, la Ligue a reçu la nouvelle convention, modifiée une première fois en raison d'erreurs de rédaction et d'imprécisions dans les termes. Le Président a demandé de nouvelles précisions sur un alinéa qui stipulait qu'en fonction des résultats de l'étude fédérale sur les GE, une partie de l'aide serait attribuée ou non, ce qui ne faisait pas partie des conditions d'origine du PEF. Cette demande de précisions a été refusée. Nous attendons à ce jour la réaction de la FFBaD à la saisine de la Commission Éthique et Déontologie.

PROJET

2. Secteur VIE SPORTIVE

2.1. Attribution de la Coupe Inter-Comités

Selon le règlement, le CD 82 était prioritaire cette saison pour l'organisation de la Coupe Inter-Comités. Cependant, pensant ne pas être en mesure d'aligner une équipe complète cette saison, le Comité a préféré se retirer, laissant la possibilité à d'autres d'organiser cette coupe. Ainsi, le Comité 46 et le club de Pradines se sont portés candidats pour l'organisation de la Coupe, dans le gymnase de Cahors.

Cette candidature est soumise au vote du CA.

VOTE 2 // POUR 11/11 voix

L'organisation de la Coupe Inter-Comités est confiée au CD 46 en association avec le club de Pradines à l'unanimité. Elle se déroulera le weekend des 15 et 16 avril à Cahors.

2.2. France Parabadminton

Le Championnat de France Parabadminton 2023 aura lieu les 14 et 15 janvier 2023 à la Maison des Activités Multidisciplinaires (MAM) de Saint-Orens-de-Gameville. La Ligue n'intervient pas dans l'organisation de l'évènement, entièrement porté par les clubs de Blagnac et Saint-Orens-de-Gameville, mais reste en soutien de certaines actions, comme la logistique autour des 40 juges de ligne et la journée de classification avec Roxane VENUTI ou le travail sur les affiches, les invitations et la communication avec Charlène PALAT.

Le secteur Développement - Sport Pour Tous envisage l'organisation d'une table ronde autour du thème « Badminton et Handicap » la veille du Championnat.

2.3. Affaires OT

Deux situations problématiques ont été remontées à la Ligue.

La première concerne le positionnement d'un Juge-Arbitre lors d'une compétition, qui aurait outrepassé son rôle d'OT. La CLOT va étudier la situation et apporter une réponse aux personnes concernées.

La seconde fait état de propos déplacés tenus par un OT lors d'une compétition, au sujet d'une tenue portée par une joueuse. Ce dossier est suivi par la Fédération.

La commission Sport Santé se positionne et met en avant l'association Colosse Aux Pieds d'Argile (cf. point 5.3).

2.4. Information du Président

Le Président informe les membres du CA des retours de joueurs Parabadminton qui se sont vus refuser l'inscription dans des clubs. Ces discriminations sont inacceptables, la Ligue ne cautionne pas et ne cautionnera pas ces agissements. Le Président du Comité concerné et la Ligue vont investiguer et réagiront en conséquence.

3. Secteur ADMINISTRATIF

3.1. Informations Diverses

RH - Formation des Salariés :

PROJET

Les jeudi 8 et vendredi 9 décembre, les salariés de Balma et une partie des salariés de Narbonne ont suivi une formation Excel.

EIP 2022 :

Les Entretiens Individuels Professionnels des salariés sont prévus le lundi 12 décembre pour Balma et en janvier pour Narbonne (date à définir). Les salariés avec plus de 6 ans d'ancienneté à la Ligue bénéficieront d'un bilan des 6 dernières années conformément au Code du Travail.

4. Secteur FINANCIER

4.1. Budget Prévisionnel 2023

Clément TISSIER, membre de la commission Finances et candidat aux postes d'Administrateur et de Trésorier Général (votes soumis à l'AG 2023), invité en Conseil d'Administration, présente une projection de travail sur les budgets prévisionnels 2023. Chaque secteur aura jusqu'à 10 janvier 2023, en prévision d'une présentation lors du Bureau du 14 janvier 2023, pour établir ses budgets. Le document présenté n'est pas terminé mais fait état de l'avancée du travail du secteur Financier.

Le résultat provisoire est négatif (-22 995€) puisque ce budget d'équilibre a été retravaillé en prenant en compte les augmentations conjoncturelles en termes de location de locaux, de fluides et de personnel (augmentation de 5% des charges salariales soit environ 20 000€). L'augmentation des coûts de l'énergie n'impacte que légèrement le budget étant donné qu'à Balma, la location des locaux englobe le coût des fluides.

Pour éponger ce déficit, l'augmentation de la part Ligue est envisagée.

Il est important de noter qu'aujourd'hui la Ligue dispose d'environ 900 000€ de budget, car le reversement des parts Comités passe par la Ligue. Prochainement ce fonctionnement va être modifié et ces parts seront reversées par la Fédération directement aux Comités, ce qui aura pour conséquence de diminuer la Trésorerie de la Ligue. Ainsi, le budget propre de la Ligue affichera environ 500 000€.

5. Secteur DEVELOPPEMENT

STRUCTURATION

5.1. Dialogue de Gestion : Mode de Répartition

Pour rappel, le dialogue de gestion est un programme initié par la Fédération auprès des Ligues afin d'engager des projets en lien avec des axes votés par les Conseils d'Administration. La Ligue a retenu les axes suivants :

1- Création de Clubs/Équipements (obligatoire)
2- Développer les relations avec le monde scolaire
3- Accompagner et structurer le territoire

Les votes d'aujourd'hui portent sur :

1- Définir un fonctionnement général (inscription des Comités dans les axes choisis)
2- Reversement de l'aide vers les Comités
3- Reversement des aides de 2022

Deux organes ont travaillé sur les propositions qui seront soumises au CA :

- La cellule de travail spécialement constituée

PROJET

- Le Conseil des Présidents de Comités (CPC)

Pour pouvoir suivre la présentation et les votes, vous pouvez consulter le support visuel ici : Présentation CA fonctionnement Dialogue de Gestion.

Principe de Fonctionnement Général

La mention « dont les dossiers ont été validés par la cellule de travail » est ajoutée à l'étape 2.

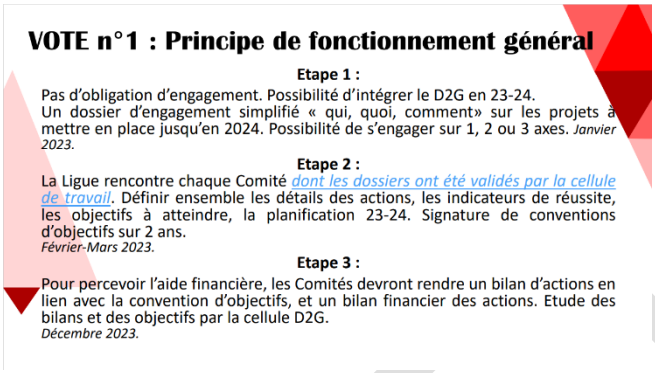

VOTE 3.1 // POUR 12/13 voix - CONTRE 0/13 voix - ABSTENTIONS 1/13 voix

Le principe de fonctionnement général modifié est adopté à la majorité.

Reversement des Aides Financières

Comment calculer l'enveloppe globale redistribuée ? *(à partir de 2024)*

Ajout de la mention « *Précision : Si tout l'argent n'est pas distribué, le surplus reste à la Ligue* ».

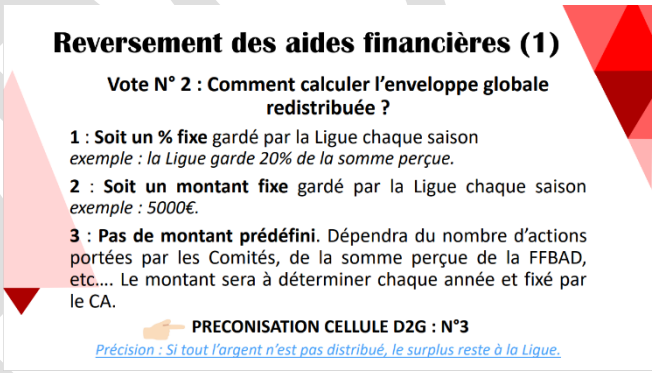

VOTE 3.2 // Proposition (1) 9/13 voix - Proposition (2) 0/13 voix - Proposition (3) 3/13 voix - (1 ABS)

La proposition 1 est adoptée à la majorité, la Ligue conservera un pourcentage fixe du montant des aides et redistribuera le reste de la somme.

Quels seront les critères de redistribution ?

Le CPC et la cellule de travail préconisant tous deux la proposition n°3, le vote portera sur cette proposition exclusivement.

Concernant l'axe de réflexion « *intégrer une part en lien avec la présence des Comités lors des AG de Ligue* », depuis plusieurs années la Ligue peine à obtenir le quorum lors de ses AG. Il est ainsi proposé

d'attribuer les aides du dialogue de gestion à la condition que les Comités envoient suffisamment de délégués représentants aux AG de Ligue de fin de saison.

Un vote de principe est donc effectué pour le vote n°3, sous réserve d'une nouvelle proposition du groupe de travail intégrant cette réflexion. En conséquence, la mention « *Pas de règle particulière* » est retirée.

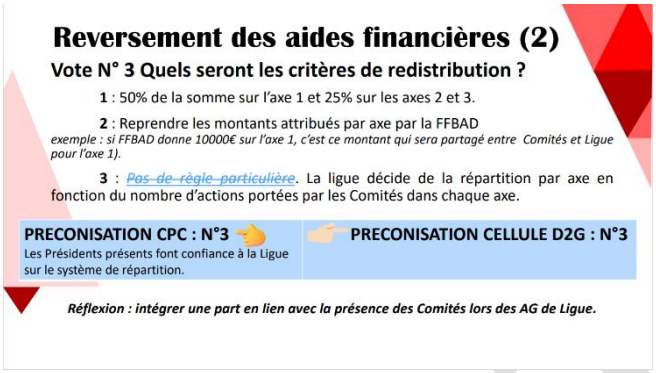

VOTE 3.3 - Vote de principe // POUR 11/13 voix - CONTRE 1/13 voix - ABSTENTIONS 1/13 voix

La proposition 3 est retenue à la majorité sous réserve des conditions émises, la Ligue décidera donc le la répartition par axe en fonction du nombre d'actions portées par les Comités. La cellule de travail doit proposer une manière d'adopter la réflexion autour de la présence des Comités aux AG Ligue.

Reversement 2022

Le vote portera sur les propositions 5 et 6, préconisées par le CPC et la cellule de gestion. Les montants indiqués sont à titre d'exemple et calculés sur la base de la somme versée en 2021. Les montants finaux seront déterminés une fois le montant de 2022 dévoilé.

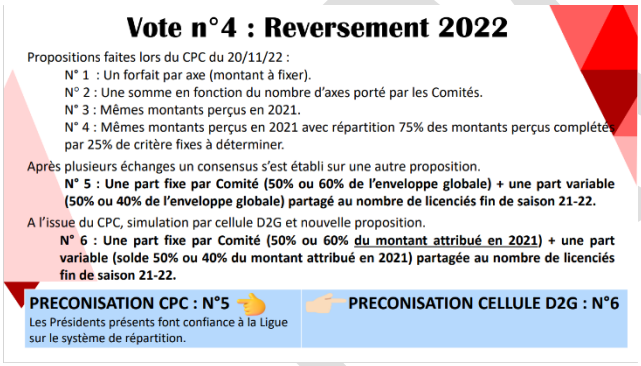

Proposition 5 (19 885€ distribués)

Comités	Montants perçus 2021	50% enveloppe 50% licences	60% enveloppe 40% licences
09	0	968 €	1 106 €
11	500	1143 €	1 246 €
12	2400	1284 €	1 359 €
30	1750	1876 €	1 832 €
31	3170	4213 €	3 702 €
32/65	900	1279 €	1 354 €
34	2875	2483 €	2 317 €
46	2010	1295 €	1 368 €
48	0	1022 €	1 149 €
66	1780	1599 €	1 610 €
81	1800	1426 €	1 472 €
82	2700	1297 €	1 370 €

Proposition 6

Comités	Montants perçus 2021	50% 2021 50% licences	60% 2021 40% licences
09	0	139 €	112 €
11	500	564 €	552 €
12	2400	1 655 €	1 804 €
30	1750	1 922 €	1 888 €
31	3170	4 970 €	4 610 €
32/65	900	900 €	900 €
34	2875	3 092 €	3 048 €
46	2010	1 472 €	1 579 €
48	0	193 €	155 €
66	1780	1 661 €	1 684 €
81	1800	1 497 €	1 558 €
82	2700	1 820 €	1 995 €

VOTE 3.4 // Proposition (5) 3/13 voix - Proposition (6) 8/13 voix - ABS (2)

La proposition 6 est retenue à la majorité, les aides du Dialogue de Gestion 2022 seront reversées aux Comités selon une part fixe (50% ou 60% du montant attribué en 2021) et une part variable (solde 50% ou 40% du montant attribué en 2021) partagée au nombre de licenciés fin de saison 21-22. La cellule devra se prononcer une fois le montant de 2022 dévoilé sur la part que la Ligue conservera.

5.2. Proposition de Projet Développement Durable « Eco-Label Occi'Bad »

La commission Développement Durable s'est projetée dans la création d'un label éco-responsable Ligue. Vous pouvez consulter le support visuel de la présentation de Tristan AURAND ici : Présentation CA Eco-Label. Il est demandé aux membres du CA de se positionner sur la poursuite du projet au travers d'un vote de principe.

Les Administrateurs soulignent la nécessité de fixer un cadre de participation par le biais de critères à respecter avant d'être éligible au label (club affilié, rapport aux discriminations (2.4), etc…) et de recentrer les objectifs autour du sport en se rapprochant des outils mis en place par le CNOSF.

VOTE 4 - Vote de principe // POUR 11/13 voix - CONTRE 0/13 voix - ABSTENTIONS 2/13 voix

Le principe de création d'un label Développement Durable est approuvé à la majorité.

Un quatrième point était prévu et portait sur le projet « Caravane Air'Bad ». Ce point est reporté au CA suivant par manque de temps.

SPORT POUR TOUS

5.3. Colosse aux Pieds d'Argile

A la suite d'une formation sur les discriminations et le harcèlement dans le milieu sportif, suivie par certains élus et salariés de la Ligue, organisée par l'association COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE, et suite à l'affaire citée dans le point 2.3 (Affaires OT), la commission Sport Santé souhaite organiser une sensibilisation aux violences dans le milieu du sport à l'attention des clubs et comités du territoire ainsi que des OT. La commission invite les victimes et leur entourage à se tourner vers cette association, spécialisée, qui saura les accompagner.

6. Pôle RESSOURCES

6.1. Tenues Ligue et bureaux Narbonne

Les nouvelles tenues des dirigeants (polos et chemises) sont distribuées aux membres présents qui ne les avaient pas encore reçues.

Par ailleurs, le remboursement du prêt souscrit dans l'objectif d'acquérir les locaux de Narbonne sis 47ter rue de l'ancienne porte neuve touche à sa fin, les élus ont évoqué l'avenir de ces locaux. Plusieurs solutions sont envisagées (revente, location, etc…), il est décidé de lancer une étude d'opportunité et de remettre cette discussion à l'ordre du jour du prochain CA.

Le Président remercie les administrateurs présents d'avoir fait le déplacement pour mener des échanges intéressants et constructifs en ce premier CA de la saison. Le retour au présentiel est salué par l'ensemble des participants. La réunion se termine à 17h20.

Président	Secrétaire Général
Christophe FAULMANN	Jean-François ANINAT

PROJET